

38

**DISCOURS DE SON EXCELLENCE
MONSIEUR DENIS SASSOU-N'GUESSO,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU CONGO,**

**A LA 17^{ème} CONFERENCE DES PARTIES A LA CONVENTION CADRE
DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Durban, 6 décembre 2011

Je voudrais féliciter Mon Frère, le Président Jacob ZUMA, le Gouvernement sud-africain, le Secrétariat de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques, ainsi que les autres institutions internationales et régionales pour les efforts qu'ils ont consentis en vue d'assurer le succès de la présente Conférence en terre africaine.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La 3^{ème} Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques avait adopté, en décembre 1997, le Protocole de Kyoto. Au terme de ce protocole en 2012, les pays développés, Parties visées à l'Annexe I, avaient l'obligation de réduire globalement le niveau de leurs émissions de gaz à effet de serre de 5,2% par rapport à celui de 1990.

Force est cependant de constater qu'en dépit de quelques exceptions, ces pays n'ont pas honoré leurs engagements. Même les intentions annoncées à Copenhague et à Cancun concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ne permettront pas de stabiliser le réchauffement de notre planète à moins de 2° C, mais plutôt de dépasser ce seuil et d'augmenter la vulnérabilité économique, sociale et environnementale des populations pauvres, en particulier celles d'Afrique.

La persistance des modes de production et de consommation des pays industrialisés non respectueux de l'environnement et l'émergence de nouvelles économies qui suivent la même tendance vont conduire inexorablement la planète au péril. Dans notre monde, aucun peuple, aucun pays, riche ou pauvre, ne doit favoriser une telle situation.

Au contraire, nous devons faire preuve de solidarité, dominer les égoïsmes nationaux et prendre des engagements face au réchauffement climatique, en tenant compte des données scientifiques disponibles, des responsabilités historiques, de l'équité et des besoins de développement durable des pays pauvres.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Les pays d'Afrique Centrale ont tôt pris conscience du rôle que jouent les forêts dans le développement durable et la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi, depuis 1999, la gestion durable des forêts est partout devenue une priorité, les aires protégées représentent plus de 10% des territoires respectifs et la préparation de la stratégie REDD+ a atteint toute la sous-région. Les actions volontaires, communes et concertées mises en œuvre par ces pays constituent, à n'en point douter, un apport considérable du Bassin du Congo à l'effort global de lutte contre le réchauffement climatique, contre la pauvreté et contre la dégradation des sols.

Les résultats particuliers obtenus dans ces domaines ont encouragé mon pays, la République du Congo, à s'engager dans un de ses plus grands projets d'économie verte, celui des plantations forestières, sur une première phase d'un million d'hectares en dix ans. Dans sa mise en œuvre, ce programme associe les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile, les communautés et des partenariats multiples.

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Bien qu'elle ne participe qu'à moins de 4% des émissions globales, l'Afrique contribue déjà volontairement à l'effort mondial de lutte contre le changement climatique qui requiert de plus en plus des technologies appropriées, le renforcement des capacités et des financements nouveaux, additionnels et pérennes.

D'une même voix, l'Afrique s'est toujours prononcée, dans les négociations climat, en faveur des actions concrètes, se déclinant comme solution pratique, peu onéreuse, immédiate et efficace.

Tout en renouvelant sa position commune, le continent africain place, une fois encore, les autres parties du monde devant leurs propres responsabilités, afin que :

- la flamme de l'espoir allumée par le Protocole de Kyoto, qui prend fin dans douze mois, ne s'éteigne pas en terre africaine ; mais que ce Protocole soit prorogé au titre de la deuxième période d'engagement et que les parties négocient un accord juridiquement contraignant ;

- le « fonds vert », adopté à Cancun en décembre 2010, soit mis en place et rendu opérationnel dans les brefs délais, avec des modalités d'accès direct aux ressources et d'allocation équitable de celles-ci ;

- les fonds « *fast start* », annoncés à Copenhague, soient enfin mobilisés pour soutenir les programmes nationaux d'adaptation et d'atténuation ;

- les mécanismes institutionnels concernant la mise en œuvre des programmes nationaux d'adaptation soient fonctionnels : le Comité d'adaptation, le Comité Exécutif des technologies, les Centres et réseaux de technologie et le Cadre d'adaptation destiné à identifier les priorités et les besoins dans ce domaine ;

- les sources de financement des initiatives REDD+, concernant notamment le développement de la stratégie et le paiement des performances, soient, une fois pour toutes, définies et clarifiées.

Je souhaite plein succès aux travaux de la dix-septième Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques.

Je vous remercie. » **Fin de citation.**